



**Ressources naturelles Canada**

**Programme GéoConnexions  
Lignes directrices de l'Avis d'offre de participation  
2022-2023 et 2023-2024**

**Code de l'annonce : GNS22-24IFP**

Mai 2022



Natural Resources  
Canada

Ressources naturelles  
Canada

**Canada**

## **Table des matières**

<b>PORTÉE DU FINANCEMENT POUR LES PROJETS DE CONTRIBUTION DE GÉOCONNEXIONS.....</b>	<b>3</b>
<b>QUEL PROCESSUS DOIT-ON SUIVRE? .....</b>	<b>4</b>
<b>QUELS SONT LES ÉCHÉANCES? .....</b>	<b>4</b>
<b>PROCÉDURE DÉTAILLÉE POUR LA PROPOSITION DE PROJET COMPLÈTE .....</b>	<b>5</b>
<b>RENSEIGNEMENTS FINANCIERS.....</b>	<b>5</b>
<b>RÔLES, RESPONSABILITÉS ET CONTRIBUTIONS .....</b>	<b>7</b>
<b>PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE .....</b>	<b>8</b>
<b>EXIGENCE RELATIVE AUX LANGUES OFFICIELLES .....</b>	<b>9</b>
<b>CONFLIT D'INTÉRÊTS.....</b>	<b>9</b>
<b>RAPPORTS ET SURVEILLANCE .....</b>	<b>9</b>
<b>DROITS DU PROGRAMME GÉOCONNEXIONS .....</b>	<b>10</b>
<b>COORDONNÉES DU PROGRAMME.....</b>	<b>10</b>
<b>ANNEXE 1 : MODÈLE DE PROPOSITION DE PROJET .....</b>	<b>11</b>
<b>ANNEXE 2 : CRITÈRES D'ÉVALUATION DES PROPOSITIONS DE PROJET .....</b>	<b>24</b>

## **PORTÉE DU FINANCEMENT POUR LES PROJETS DE CONTRIBUTION DE GÉOCONNEXIONS**

GéoConnexions est un programme permanent dont le mandat et la responsabilité consistent à diriger l'évolution de l'Infrastructure de données spatiales (IDS) du Canada, l'Infrastructure canadienne de données géospatiales (ICDG) au moyen de l'utilisation de technologies normalisées et de politiques opérationnelles. L'ICDG du Canada est une ressource en ligne axée sur le partage et l'intégration des données. Il s'agit d'une ressource inestimable qui aide les décideurs de tous les ordres de gouvernement, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et le milieu universitaire à prendre de meilleures décisions pour gérer les principales priorités économiques, sociales et environnementales.

En tant que programme de partenariat national dirigé par Ressources naturelles Canada pour faire évoluer l'ICDG, GéoConnexions et ses partenaires ont établi une base commune pour les infrastructures d'information en ligne, ainsi que pour la prestation de services tiers qui permet la livraison d'extrants par des partenariats.

GéoConnexions cofinance la création de solutions novatrices ainsi que la poursuite du développement de l'IDS du Canada avec les Promoteurs admissibles par l'entremise d'invitations régulières à des projets de contribution.

Par l'entremise du présent Avis d'offre de participation (AOP), le programme GéoConnexions cherche des promoteurs qui souhaitent prendre part à des projets de contribution conformes à son but et à ses objectifs, priorité et préférence.

### **But**

Le but du programme GéoConnexions est de fournir de l'information géographique consolidée à la population canadienne sur Internet.

### **Objectifs**

- Garder le Canada à la fine pointe de l'accès, du partage et de l'utilisation de l'information géospatiale sur Internet.
- Coordonner l'élaboration de politiques, de normes et de mécanismes nationaux et à appuyer leur mise en œuvre afin d'assurer le maintien et la mise à jour des données géospatiales et leur compatibilité avec les normes mondiales.

### **Priorité et préférence**

En plus de sélectionner des projets qui poursuivront les objectifs ci-dessus, les priorités seront considérées, la préférence sera accordée aux propositions visant à répondre aux enjeux géospatiaux autochtones ou les projets dirigés par un promoteur autochtone.

### **Exemples de sujets/projets**

- Améliorer une IDS pour assurer l'accessibilité pour les utilisateurs canadiens, y compris les personnes handicapées, à l'aide de solutions basées sur des normes.
- Soutenir le développement de petites entreprises, d'organisations communautaires, de consortiums ou d'autres collectivités similaires dans les zones rurales par le développement des expertises en traitement de données ou d'autres services géospatiaux qui peuvent profiter aux communautés et organisations autochtones rurales, nordiques et éloignées.
- Établir de nouveaux forums régionaux, exploiter les plateformes existantes ou utiliser des médias non traditionnels (p. ex. vidéo/jeux) pour partager et enseigner des connaissances géographiques autochtones qui engagent les jeunes et s'alignent sur la tradition orale autochtone.
- Identifier les moyens de protéger les connaissances traditionnelles et les données géographiques exclusives grâce à la mise en œuvre des principes de souveraineté des données tel que les principes de propriété, de contrôle, d'accès et de possession (PCAP®).
- Libérer l'information géographique et augmenter son accès et sa disponibilité en tant que service entre et parmi les communautés et les organisations autochtones rurales, nordiques et éloignées, y compris l'utilisation et le développement de produits ou services structurés (par exemple, des trousse géospatiales) et des services connexes adaptés aux besoins des collectivités nordiques et éloignées ou rurales.
- Accroître la sensibilisation et les méthodes d'accès aux produits de connaissance liés aux données prêtes à l'analyse et aux données en tant que service, ciblant spécifiquement les communautés ou organisations autochtones rurales, nordiques et éloignées.
- Soutenir l'élaboration d'études de cas, de politiques opérationnelles, d'expertise géospatiale et d'autres expertises géospatiales pour améliorer la planification stratégique, la gouvernance et la perspective de politique d'utilisation d'IDS qui répond au besoin du promoteur et de ses partenaires d'améliorer la prise de décision, la transformation des activités et résultats d'entreprises.

- Un partenariat international portant sur l'interopérabilité des données en tant qu'activité commune entre plusieurs organisations canadiennes, tel qu'un projet de partenariat créé lorsque plusieurs parties concluent un accord pour bénéficier (sans avantage monétaire) de l'innovation en matière d'échange de données pour lutter contre les changements climatiques et collaborer pour atteindre des objectifs de développement durable.

Les projets de contribution qui seront sélectionnés par GéoConnexions feront progresser **les innovations technologiques ou politiques** pour améliorer les avantages socio-économiques de l'IDS. Les activités d'innovation comprennent toutes les activités de développement et de pré-commercialisation. Les projets visant à accroître l'efficacité organisationnelle seront également pris en considération.

#### QUI PEUT PRÉSENTER UNE PROPOSITION DE PROJET?

**Les promoteurs doivent faire partie de l'une des catégories de personnes morales suivantes :**

Associations de recherche et institutions académiques;  
Gouvernements étrangers, entreprises; industrie et associations industrielles;  
Les particuliers;  
Organisations canadiennes ou internationales à but et sans but lucratif;  
Ministères et organismes\* provinciaux, territoriaux, régionaux, municipaux et ruraux, dont les objectifs contribuent aux objectifs du programme GéoConnexions. \***Ceux-ci incluent les organisations autochtones nationales, régionales, locales ou éloignées.**

#### COMBIEN PEUT-ON DEMANDER?

GéoConnexions financera huit projets qui recevront chacun **125 000 \$**. Les promoteurs ne peuvent pas recevoir de fonds pour plus d'un projet.

**GéoConnexions ne financera que les projets à coûts partagés.** Le programme fournira un financement maximal représentant 90 % du coût total du projet. Le promoteur et ses collaborateurs doivent assumer le reste des coûts du projet, soit 10%. L'aide totale du gouvernement fédéral, y compris le montant demandé à GéoConnexions, ne peut être supérieure à 90 % du total des dépenses admissibles.

Cette annonce de financement de GéoConnexions vise à relier les activités associées aux politiques stratégiques ou opérationnelles, aux normes et au soutien du développement socio-économique qui permettent de tirer le meilleur parti de l'innovation de l'IDS et de son adoption.

L'accès au financement de GéoConnexions dans le cadre de cet Avis d'offre de participation sera encadré via ce processus compétitif. Prière de vous référer à l'annexe 2 « Critères d'évaluation des propositions » de l'Avis d'offre de participation pour les critères communs appliqués à tous les projets.

#### QUEL PROCESSUS DOIT-ON SUIVRE?

Pour présenter une demande, veuillez suivre les étapes ci-dessous :

1. Examen des exigences et des critères de financement contenus dans le présent document par le promoteur;
2. Soumission de la proposition du promoteur;
3. Évaluation de la proposition et envoi de la réponse de GéoConnexions;
4. **Sur invitation uniquement** – Élaboration d'un accord de contribution officiel pour les projets choisis. À la fin du processus, les accords doivent décrire les conditions du financement avec GéoConnexions ainsi que les attentes mutuelles, comme la durée du projet, les résultats escomptés, les indicateurs de rendement clés, les tâches, les dates clés, les exigences en matière de ressources humaines (organisation, nom des membres de l'équipe, rôle/titre, indemnités journalières et jours d'effort par personne), le plan de communication et les renseignements financiers.

#### QUELS SONT LES ÉCHÉANCES?

ÉTAPES	DATES
Date de l'Avis d'offre de participation	9 mai 2022
Date limite de soumission des propositions*	2 juin 2022
Date de début de projet	18 octobre 2022
Achèvement des projets financés par GéoConnexions	Le 31 mars 2024 ou avant.

\* Selon le nombre de projets soumis, le programme GéoConnexions se réserve le droit de modifier la date de clôture des soumissions. Si tel est le cas, un avis sera publié sur le site Web de GéoConnexions.

## NORMES DE SERVICE DE RESSOURCES NATURELLES CANADA

NORMES DE SERVICE	PROGRAMME GÉOCONNEXIONS
Accusé de réception de la proposition de projet	Nous allons envoyer un accusé de réception de la proposition de projet dans les cinq jours ouvrables suivant la date de réception de la proposition, 95 % du temps.
Envoi de la décision relative au financement	Nous allons envoyer un avis officiel par écrit de la décision relative au financement dans un délai de 40 jours ouvrables, 90 % du temps.  Le temps de réponse dépend grandement de la capacité du promoteur à répondre aux demandes d'information de GéoConnexions pendant le processus d'évaluation de la diligence raisonnable et du risque.
Versement des paiements	Nous allons verser les paiements dans les 30 jours ouvrables suivant l'atteinte des exigences énoncées dans l'accord de contribution. Nous nous efforçons de respecter cette norme, 90 % du temps.

## PROCÉDURE DÉTAILLÉE POUR LA PROPOSITION DE PROJET COMPLÈTE

- Les promoteurs sélectionnés** seront invités à envoyer une proposition de projet complète aux fins d'évaluation.  
La proposition de projet :
  - Ne doit pas compter plus de trente pages (format lettre), à l'exclusion des états financiers et des CV des équipes de projet.
  - Doit être rédigée par le promoteur à l'aide du modèle de proposition de projet figurant à l'annexe 1.
  - Doit être présentée en anglais ou en français.
  - La proposition de projet complétée doit être soumise au programme GéoConnexions par courriel à l'adresse :  
[geoconnectionsca-acgeoconnexions@nrcan-rncan.gc.ca](mailto:geoconnectionsca-acgeoconnexions@nrcan-rncan.gc.ca)
- La proposition de projet complète doit être accompagnée d'une lettre d'accompagnement à en-tête de votre organisation, datée et signée par une autorité compétente.
- Veillez noter qu'en fonction du nombre de propositions reçues, le programme GéoConnexions se réserve le droit de modifier la date de clôture des soumissions. Si tel est le cas, un avis sera publié sur le site Web de GéoConnexions.
- Les propositions de projet seront évaluées en fonction des critères d'évaluation figurant à l'annexe 2.
- Pour toute question concernant le processus de soumission d'une proposition de projet, veuillez communiquer avec le programme GéoConnexions par courriel à l'adresse fournie ci-dessus.

## RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

### Financement

**GéoConnexions ne financera que les projets à coûts partagés.** Dans le cadre de tels projets, le promoteur et ses collaborateurs conviennent de verser une contribution en espèces ou en nature (ou les deux) au projet. Le montant demandé à GéoConnexions ne peut pas dépasser 90% du coût total du projet.

Le financement maximal offert par le programme GéoConnexions pour deux projets est de 1 000 000 \$ pour l'exercice financier 2022-2023 et 2023-2024, c'est-à-dire **125 000 \$** par projet. Qui plus est, des fonds peuvent seulement être attribués aux projets qui commenceront à partir du 18 octobre 2022 et qui prendront fin au plus tard le 31 mars 2022.

Le promoteur doit fournir une liste de tous les organismes fédéraux qui participent au projet proposé et veiller à ce que le total de l'aide fédérale, y compris le montant demandé à GéoConnexions, ne soit pas supérieur à 90 % du total des dépenses admissibles. Les fonds provenant d'un autre projet financé par GéoConnexions ne peuvent être comptabilisés dans le coût total du projet ou dans les fonds de contrepartie.

Si le financement d'un projet dépend d'un autre programme de financement, GéoConnexions demande que ce collaborateur fournisse une confirmation écrite relative au financement. Dans cette confirmation, le collaborateur doit indiquer le montant offert, en plus de préciser si les fonds sont garantis ou non.

Un calendrier de paiement sera établi et inclus dans la version finale de l'accord de contribution. Il sera basé sur ce qui aura été convenu par rapport au travail à accomplir, aux jalons à atteindre, aux tâches à terminer, aux dépenses admissibles engagées et autres.

### **Dépenses admissibles et non admissibles**

Le programme GéoConnexions remboursera les dépenses admissibles, conformément à ce qui suit. Les dépenses admissibles pour un projet approuvé par le programme GéoConnexions doivent être directement liées au projet et nécessaires à sa réalisation.

#### **Les dépenses admissibles comprennent :**

- la main-d'œuvre : les salaires, les honoraires professionnels et les frais pour employés temporaires qui sont versés aux employés qui figurent sur la liste de paie du promoteur, pour le temps réel qu'ils ont travaillé sur le projet; ainsi que les avantages offerts aux employés jusqu'à un maximum de 20 % des coûts de main-d'œuvre du projet;
- les contrats de sous-traitance pour les services jusqu'à un maximum de 40 % du total des dépenses admissibles (p. ex. services professionnels, scientifiques et techniques);
- les frais d'administration du projet, y compris la traduction, l'impression et la reliure, la promotion des ateliers et la publication du rapport du projet;
- les communications, l'équipement audiovisuel et la location d'installations;
- les déplacements pour réaliser le projet;
- la TPS, la TVP ou la TVH en lien avec d'autres dépenses admissibles, après déduction des remboursements de taxe auxquels le promoteur a droit.

Remarque: En ce qui concerne la vérification des dépenses admissibles liées aux services professionnels, scientifiques et contractuels, les vérificateurs du Canada peuvent, en agissant raisonnablement, demander que les livres, comptes et registres du promoteur soient complétés par des renseignements provenant des livres, comptes et registres des sous-traitants engagés par le Promoteur ayant des contrats supérieurs à quarante pour cent (40%) de la contribution aux fins du projet.

#### **Les dépenses inadmissibles comprennent :**

- l'achat de terrain ou le paiement de taxes foncières;
- l'accueil (les fonds de GéoConnexions ne peuvent servir à rembourser les dépenses d'accueil des promoteurs);
- les coûts en capital (y compris les ordinateurs);
- les coûts associés à l'élaboration de la proposition;

### **Élaboration d'un accord de contribution**

GéoConnexions invitera les promoteurs retenus à discuter d'un accord de contribution. À ce moment-là, l'un des membres du personnel de GéoConnexions sera désigné comme chargé de projet. Veuillez noter qu'une invitation à discuter d'un accord de contribution ne représente pas une garantie de financement.

Les accords de contribution doivent décrire les modalités du programme GéoConnexions ainsi que les attentes, comme la durée du projet du promoteur, les résultats escomptés, les jalons et les tâches, les dates clés, les ressources humaines du promoteur (organisation, nom des membres de l'équipe, rôle/titre, indemnités journalières et jours d'effort par personne), le plan de communication et les renseignements financiers du promoteur.

Les tâches relatives à la gestion de projet qui figurent ci-dessous doivent être réalisées par les promoteurs retenus dans le cadre de l'élaboration de l'accord de contribution.

NOM DE LA TÂCHE (ÉCHÉANCE)	DESCRIPTION DE LA TÂCHE
Date la plus rapprochée pour le début du projet (18 octobre 2022)	Les promoteurs peuvent commencer leurs projets à compter du 18 octobre 2022, une fois la version finale de leur accord de contribution signée.
Rapport narratif provisoire et demande de paiement (31 mars 2023)	Présenter la demande de paiement, le rapport financier provisoire, les feuilles de temps approuvées, le rapport narratif provisoire, les copies des factures liées aux contrats de sous-traitance ainsi que la note explicative de toutes les dépenses admissibles engagées jusqu'au 31 mars 2023.
Date de clôture en lien avec les dépenses admissibles (31 mars 2024)	La période des dépenses admissibles commence lorsque l'accord a été signé et se termine le 31 mars 2024. Assurez-vous que toutes les dépenses admissibles sont documentées et qu'une documentation appropriée (par exemple, factures, reçus, états financiers, etc.) est fournie dans le rapport final.
Rapport narratif final (30 avril 2022)	Un rapport narratif final décrivant comment les activités ont contribué à la réalisation des objectifs, des avantages et des principaux indicateurs de rendement du projet, conformément à l'énoncé des travaux, y compris les résultats du projet par rapport aux résultats et au plan de travail initiaux.
Rapport financier final (30 avril 2022)	Un rapport financier indiquant de quelle façon les fonds du projet de contribution ont été engagés, y compris les factures pour les services financés par le Canada.
Attestation signée des dépenses admissibles engagées et payées (30 avril 2023)	Signature autorisée attestant que les demandes de paiement pour les dépenses admissibles du projet font référence à des sommes engagées et payées par le promoteur.

### Base de paiement

Un calendrier de paiement sera établi dans l'accord de contribution. Le versement des paiements finaux ainsi que des paiements provisoires (s'il y a lieu) pour les projets de contributions sera fondé sur : l'atteinte partielle ou complète des attentes en matière de rendement ou des jalons prédéterminés, une description des attentes en matière de rendement ou des jalons, et le remboursement des dépenses admissibles. Des factures et des états financiers détaillés doivent être présentés dans le cadre de la demande de paiement. Au minimum, un rapport sur l'état d'avancement du projet et une demande de paiement provisoires doivent être présentés une fois par fin d'exercice, soit le 31 mars 2023, bien que d'autres paiements soient possible. Au cours du processus d'élaboration de l'accord de contribution, si un promoteur sélectionné aimerait planifier des demandes de réclamation supplémentaires pendant la durée du projet (par exemple, pour assurer un flux de trésorerie continu pour les nouveaux employés), GéoConnexions pourrait intégrer ces paiements supplémentaires dans le calendrier.

### Contributions non remboursables

GéoConnexions utilisera des contributions non remboursables. Les contributions seront apportées aux projets qui contribuent au but et aux objectifs du programme et qui ne génèrent pas de profit.

### RÔLES, RESPONSABILITÉS ET CONTRIBUTIONS

GéoConnexions favorise la collaboration, notamment dans l'exécution des projets. La présente section décrit les rôles et les responsabilités de tous les collaborateurs éventuels des projets.

### GéoConnexions

GéoConnexions fournit une aide financière pour l'exécution des projets. Le programme est responsable d'inviter les promoteurs à présenter des propositions et à fournir des précisions. Il est également responsable d'évaluer les

propositions, d'établir des accords de contribution, de faire le suivi des progrès, d'évaluer les résultats, de formuler des recommandations à l'égard des paiements et d'initier des audits financiers.

### **Promoteur**

Le promoteur élabore la proposition, dirige et coordonne toutes les activités du projet et est l'unique point de contact avec le personnel de GéoConnexions pour les questions liées au projet. Il doit avoir le mandat et les ressources pour coordonner le projet et maintenir les résultats du projet quand celui-ci sera terminé. Le promoteur est responsable de coordonner le travail de tous les membres de l'équipe, y compris les collaborateurs et les sous-traitants qui participent au projet. Le promoteur est également responsable de toutes les activités relatives aux contrats de sous-traitance requises dans le cadre du projet.

### **Collaborateurs**

Le promoteur peut faire participer une ou plusieurs organisations collaboratrices à son projet, qui ne lui est pas affiliée. Afin d'être admissibles, les collaborateurs ne doivent pas être liés au promoteur ni exercer de contrôle sur lui, y compris en ce qui concerne la gestion ni la propriété partagée.

Les collaborateurs sont des personnes ou des organisations qui apportent une aide financière (soit des contributions en espèces, des contributions en nature ou les deux) au promoteur pour l'exécution du projet. Une contribution en nature est une contribution sous forme de service ou de temps qui peut être associée à une somme d'argent, puisque sans cette contribution, le promoteur devrait faire un achat ou un paiement pour atteindre les résultats escomptés du projet. Comme les contributions des collaborateurs ne doivent pas être facturées au promoteur, elles ne peuvent pas être présentées à GéoConnexions en tant que dépenses admissibles engagées par le promoteur. Les contributions en espèces ou en nature d'un collaborateur doivent être incluses dans le coût total du projet, soit dans la partie relative au promoteur/collaborateur. Ensemble, **les contributions en espèces et en nature du promoteur et des collaborateurs doivent au moins représenter 10% du coût total du projet.**

Lorsque la contribution et l'engagement des collaborateurs envers le projet sont utilisés comme levier pour atteindre le critère obligatoire de 10%, cela doit être spécifié dans la lettre de collaboration, laquelle doit être rédigée sur du papier à en-tête de l'organisation et signée par un cadre supérieur (c.-à-d. la personne qui a le pouvoir et la responsabilité d'attribuer et d'engager des ressources dans le cadre de la proposition), et être incluse dans la proposition. Les collaborateurs peuvent appartenir à l'une des catégories de personnes morales mentionnées précédemment. Ils devraient démontrer qu'ils ont un intérêt soutenu envers le projet et qu'ils ont l'appui des cadres supérieurs de leur organisation.

**Remarque : Ressources naturelles Canada et ses employés, ne peuvent pas fournir de contribution en nature ou agir à titre de collaborateurs pour des projets proposés dans le cadre de cet Avis d'offre de participation.**

### **Sous-traitants**

Les sous-traitants sont des personnes ou des organisations qui signent un contrat avec le promoteur en vue de fournir des services ou du temps pour l'exécution du projet et qui envoient une facture au promoteur pour ces services.

Le promoteur doit énumérer tous les sous-traitants dans sa proposition, en plus de discuter de chacun d'eux avec le personnel de GéoConnexions avant de signer un accord de contribution. Le promoteur doit également discuter avec le personnel de GéoConnexions afin de déterminer quelles seront les dépenses considérées admissibles ou inadmissibles pour un remboursement. En tant que diligence raisonnable, GéoConnexions recommande au promoteur de signer un contrat officiel avec chacun des sous-traitants, et ce, pour n'importe quel projet en lien avec GéoConnexions.

## **PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Toute la propriété intellectuelle qui est créée au cours du projet doit être détenue par le promoteur ou concédée (licence) au promoteur dans l'éventualité où l'un des sous-traitants du promoteur conserve ladite propriété intellectuelle. Le promoteur doit fournir les rapports et les documents décrits dans la proposition au chargé de projet, en plus d'octroyer au Canada une licence non exclusive, irrévocable, mondiale, libre de redevances et à perpétuité, ce qui lui permettra d'utiliser, de modifier et, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information*, de mettre à la disposition du public lesdits rapports et documents à des fins gouvernementales et non commerciales.

## **EXIGENCE RELATIVE AUX LANGUES OFFICIELLES**

Tout document d'information publique préparé ou payé en tout ou en partie par le gouvernement du Canada ayant trait au projet doit être offert dans les deux langues officielles, lorsque Ressources naturelles Canada le juge pertinent, conformément à la *Loi sur les langues officielles*. Dans l'éventualité où ils doivent fournir des documents ou des communications au public dans le cadre des résultats de leur projet, les promoteurs doivent fournir le tout dans les deux langues officielles, en plus d'assumer les coûts liés à la traduction et au personnel. Le cas échéant, ces coûts doivent être inclus dans le budget lié à la proposition.

## **CONFLIT D'INTÉRÊTS**

Aucun titulaire de charge publique ou fonctionnaire, ancien ou actuel, à qui s'appliquent la *Loi sur les conflits d'intérêts*, le Code régissant la conduite des titulaires de charge publique en ce qui concerne les conflits d'intérêts et l'après-mandat ou le Code de valeurs et d'éthique de la fonction publique ne peut tirer un avantage direct ou indirect du projet financé par l'intermédiaire d'un accord de contribution, à moins que ladite personne respecte les dispositions applicables de la *Loi* ou des Codes; et qu'aucun membre du Sénat ou député de la Chambre des communes ne participe de quelque façon que ce soit au projet, ni n'en retire un avantage quelconque dont le grand public ne profite pas.

Qui plus est, si une personne travaillant pour le promoteur a déjà fourni des services de consultation à Ressources naturelles Canada concernant l'accord de contribution ou l'élaboration du projet, le promoteur sera considéré comme étant en conflit d'intérêts réel, perçu ou potentiel.

## **RAPPORTS ET SURVEILLANCE**

### **Gestionnaire de projet du promoteur**

Nommée par le promoteur, cette personne agit à titre de personne-ressource principale et de gestionnaire de projet.

### **Chargé de projet de GéoConnexions**

GéoConnexions nommera un chargé de projet pour surveiller chacun des projets. Le chargé de projet sera responsable de recommander l'approbation des paiements d'étape. Les rapports d'étape et les tâches ou résultats correspondants seront présentés au chargé de projet à des fins d'évaluation.

### **Séance d'orientation ou téléconférence**

Le gestionnaire de projet du promoteur organisera une séance d'orientation initiale ou une téléconférence à laquelle le chargé de projet de GéoConnexions participera.

### **Réunions de suivi de l'avancement des travaux ou téléconférences**

Des réunions de suivi de l'avancement des travaux ou des téléconférences doivent être organisées par le gestionnaire de projet et le chargé de projet pour démontrer l'avancement du projet et discuter des questions pertinentes relatives au projet, le cas échéant. Ces réunions peuvent coïncider ou non avec les jalons du projet ou les demandes de paiements.

### **Rapports d'avancement de projet**

Le gestionnaire de projet désigné par le promoteur doit fournir quelques rapports sur l'avancement du projet au responsable du projet GéoConnexions. Des modèles de rapports seront fournis par GéoConnexions. La production de ces rapports est une condition préalable à tout paiement. Ces rapports doivent au moins contenir les éléments suivants :

- une page de titre;
- un résumé du travail accompli par rapport au plan de travail et des pièces jointes, notamment les URL des résultats du projet et des résultats opérationnels;
- une explication de tous les problèmes rencontrés et de leur solution;
- une description des changements apportés au plan de travail pour passer aux tâches suivantes;
- un état financier détaillé pour le projet jusqu'à ce jour.

### **Rapport final**

À la fin du projet, le gestionnaire de projet nommé par le promoteur doit présenter un rapport final détaillé. La production de ce rapport est une condition préalable au paiement final. Un modèle de rapport final sera fourni par GéoConnexions. Ce rapport doit comprendre les éléments suivants :

- le budget final du projet, conformément au modèle (y compris des copies des factures, des reçus et autres);

- une description de la mesure dans laquelle les objectifs du projet ont été atteints, y compris une comparaison entre les résultats escomptés et les résultats obtenus;
- une auto-évaluation par rapport aux principaux indicateurs de rendement;
- une description de l'expérience de l'utilisation des normes géospatiales ou politiques opérationnelles existantes et des améliorations proposées, le cas échéant;
- une description des problèmes (de nature institutionnelle, technique et stratégique) qui sont survenus;
- une description des activités et des projets de suivi possibles;
- une description des stratégies de communication qui ont été entreprises ou qui sont prévues, le cas échéant.

### **Promotion des résultats du projet**

Tous les promoteurs qui reçoivent des fonds de GéoConnexions sont encouragés à promouvoir les résultats du projet auprès des parties prenantes ou des utilisateurs concernés. La présente section résume ces exigences.

Un promoteur qui fait la promotion des résultats du projet doit reconnaître publiquement la contribution de GéoConnexions en affichant la signature de Ressources naturelles Canada ou le mot-symbole « Canada » (fourni par GéoConnexions) sur les communiqués à l'intention des médias, du public ou des intervenants, les présentations, les sites Web, les brochures et tout autre document ou publication qui décrit le projet et ses résultats.

Lorsque seul un texte est permis, la reconnaissance doit comprendre l'énoncé suivant : « Avec l'aide financière de GéoConnexions, initiative de collaboration nationale sous l'égide de Ressources naturelles Canada. GéoConnexions soutient l'intégration et l'utilisation de l'Infrastructure canadienne de données géospatiales (ICDG), une ressource en ligne qui améliore le partage, l'accès et l'utilisation de l'information géospatiale ouverte. »

Lorsque le logo d'un organisme de soutien est apposé sur un produit, il faut aussi y apposer la signature de Ressources naturelles Canada ou le mot-symbole « Canada », tel qu'il est indiqué par Ressources naturelles Canada.

Lorsque du texte accompagne le logo, il faut ajouter l'énoncé présenté ci-dessus et le logo.

Les promoteurs doivent collaborer avec GéoConnexions lorsqu'ils diffusent, impriment ou publient des documents publics, afin de faire des annonces coordonnées. Les documents doivent être présentés au chargé de projet. GéoConnexions ajoutera sur son site Web un lien vers des communiqués de presse et des articles qui concernent le projet et pourra convenir d'autres moyens avec le promoteur pour faire connaître les résultats du projet.

## **DROITS DU PROGRAMME GÉOCONNEXIONS**

### **GéoConnexions se réserve le droit :**

- de rejeter n'importe quelle proposition reçue à la suite du présent Avis d'offre de participation;
- de demander des précisions et de vérifier toute information fournie;
- d'entamer des discussions avec le promoteur de projet sur tous les aspects de la proposition;
- d'accepter une proposition en tout ou en partie;
- de clarifier/confirmer les droits de propriété intellectuelle;
- de promouvoir et de communiquer le projet et ses résultats;
- d'annuler ou de relancer en tout temps le présent avis d'offre de participation;
- d'administrer, d'approuver et d'attribuer le financement à sa seule discrétion;
- de mener des activités de vérification à l'égard des promoteurs, comme une évaluation indépendante et objective visant à déterminer si un promoteur respecte les modalités d'un accord de contribution.

## **COORDONNÉES DU PROGRAMME**

Toutes les demandes de renseignements doivent être envoyées par courriel à l'adresse suivante :

[geoconnectionsca-acgeoconnexions@nrca-nrcan.gc.ca](mailto:geoconnectionsca-acgeoconnexions@nrca-nrcan.gc.ca)

## **ANNEXE 1 : MODÈLE DE PROPOSITION DE PROJET**

**PROTÉGÉ B une fois rempli**

Le texte en romain correspond aux titres de section et indique les renseignements demandés.

*Le texte en italique correspond aux instructions. Vous devez remplacer ce texte par votre texte.*

## **PAGE COUVERTURE DE LA PROPOSITION**

*Le promoteur doit utiliser ce modèle pour préparer sa proposition de projet.*

*Il doit inclure ce qui suit :*

- *le nom du projet;*
- *la dénomination sociale de l'organisation;*
- *la date;*
- *le promoteur doit copier la page titre sur une page à en-tête de son organisation;*
- *le promoteur doit signer la page à en-tête de son organisation.*

## RENSEIGNEMENTS SUR LE PROMOTEUR

<b>NOM DE L'ORGANISATION DU PROMOTEUR</b>	<i>Insérez le nom de votre organisation ici.</i>
<b>TYPE DE PERSONNE MORALE</b>	<i>Reportez-vous à la page 4 des lignes directrices de l'AOP pour vous assurer que votre organisation fait partie de l'une des catégories de personnes morales admissibles.</i>
<b>DESCRIPTION DE L'ORGANISATION DU PROMOTEUR</b>	<i>Décrivez l'organisation du promoteur, y compris sa structure organisationnelle, ses années de service, son mandat et sa vision, ses produits et/ou services actuels, les utilisateurs finaux typiques des produits/services.</i>
<b>EXPÉRIENCE DU PROMOTEUR DU PROJET AVEC GEOCONNEXIONS</b>	<i>Le promoteur a-t-il déjà reçu une contribution financière de GéoConnexions? Si oui, veuillez élaborer et indiquer le montant du financement reçu du Programme GéoConnexions.</i>
<b>VIABILITÉ FINANCIÈRE DU PROMOTEUR</b>	<p><i>Décrivez la viabilité financière de votre organisation.</i></p> <p><i>Faites des liens avec les états financiers annuels les plus récents de votre organisation (flux de trésorerie, profits/pertes, déclarations des actionnaires en matière d'équité et bilan).</i></p> <p><i>Le promoteur atteste que le budget de contribution du projet GéoConnexions, s'il est approuvé, ne sera utilisé que pour régler les dépenses admissibles du projet selon les modalités de GéoConnexions.</i></p>
<b>IMPACT DU PROJET SUR LE PROMOTEUR (BESOIN ET VALEUR SUPPLÉMENTAIRES)</b>	<p><i>Décrivez les retombées attendues du projet proposé pour le promoteur.</i></p> <p><i>Rédigez une explication claire des raisons pour lesquelles ce projet ne peut pas être exécuté sans le financement de GéoConnexions.</i></p>
<b>COORDONNÉES DU GESTIONNAIRE DE PROJET</b>	<i>Nom de la personne-ressource et titre de son poste</i>
	<i>Adresse postale complète</i>
	<i>N° de téléphone :</i>
	<i>Adresse courriel :</i>

## DESCRIPTION DU PROJET

<b>TITRE DU PROJET</b>	<i>Insérez le titre de votre projet.</i>
<b>DATE DE DÉBUT DU PROJET PROPOSÉ</b>	<i>Date de début du projet</i>
<b>DATE DE FIN DU PROJET PROPOSÉ</b>	<i>Date de fin du projet</i>

<b>DURÉE DU PROJET PROPOSÉ</b>	<i>Durée proposée du projet, en mois</i>
<b>COÛTS DU PROJET</b>	<i>Indiquez le coût global du projet</i>
<b>CONTRIBUTION DE GÉOCONNEXIONS AU PROJET en 2022-2023</b>	62 500 \$
<b>CONTRIBUTION DE GÉOCONNEXIONS AU PROJET en 2023-2024</b>	62 500 \$
<b>OBJECTIF DU PROJET</b>	<i>Fournissez une description concise de l'objectif du projet selon le point de vue du promoteur.</i>
<b>SOMMAIRE DU PROJET</b>	<i>Fournissez une description claire et succincte du projet proposé, y compris ses principaux extrants et retombées.</i>
<b>EXTRANTS DU PROJET ET UTILISATEURS VISÉS</b>	<i>Décrivez brièvement les extrants du projet proposé et les utilisateurs visés.</i>
<b>PERTINENCE PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS DE GÉOCONNEXIONS</b>	<i>Décrivez-en quoi le projet proposé est conforme aux objectifs du Programme GéoConnexions tels qu'énuméré dans cet APO.</i>
<b>TRAITEMENT DES QUESTIONS ET DÉFIS URGENTS</b>	<i>Décrivez clairement comment le projet proposé permet à l'IDS de répondre aux problèmes sociaux et économiques urgents auxquels le Canada est confronté.</i>

#### **MOBILISATION DES COLLABORATEURS** (le cas échéant ou si nécessaire pour l'effet de levier)

*Décrivez les collaborateurs qui vont participer à ce projet ainsi que leur relation avec votre organisation (soit la relation actuelle et antérieure).*

*Expliquez comment ce projet fera progresser les buts et les objectifs communs.*

*Indiquez et décrivez le rôle de chacun des collaborateurs.*

*Une lettre de collaboration doit être fournie par chacune des organisations qui participent au projet, en plus d'être rédigée sur du papier à en-tête de l'organisation et signée par un cadre supérieur (c.-à-d. la personne qui a le pouvoir et la responsabilité d'attribuer et d'engager des ressources dans le cadre de cette proposition). La lettre de collaboration doit comporter ce qui suit :*

- le nom et le titre de la personne-ressource, son adresse postale complète, ses numéros de téléphone, son adresse courriel ainsi que l'adresse du site Web de son organisation;*
- une description du rôle et des tâches de l'organisation dans le cadre du projet ainsi que des buts et des objectifs communs que le projet permettra d'atteindre;*

- *une description de l'engagement de l'organisation envers le projet en termes de contributions en espèces et en nature. Pour les contributions en nature, décrivez la nature et la valeur monétaire des contributions, et précisez si ces sommes ont été garanties ou non à la date limite pour la présentation des propositions.*
- *une description de tous les accords commerciaux existants. Exemple : propriété intellectuelle partagée ou brevets multiples dans le cadre d'une solution intégrée.*

**Remarques :**

- *Ressources naturelles Canada et ses employés, incluant le personnel de GéoConnexions, ne peuvent pas fournir de contribution en nature ou agir à titre de collaborateurs pour des projets proposés dans le cadre de cet Avis d'offre de participation.*
- *Les lettres de collaboration présentées après la date limite pour les propositions ne seront pas évaluées.*

**ENGAGEMENT AUTOCHTONES**

**INTÉGRER DES TECHNOLOGIES ÉMERGENTES OU DES POLITIQUES INNOVANTES DANS L'IDS**

**ADOPTION DES RÉSULTATS DU PROJET**

**FAIRE CONNAÎTRE L'IDS À DE NOUVEAUX UTILISATEURS, Y COMPRIS DES NON-EXPERTS (C.-À-D. DES ANALYSTES ET DES DÉCIDEURS QUI NE SONT PAS DES PROFESSIONNELS DE LA GÉOMATIQUE) ET/OU D'AUTRES GROUPES D'UTILISATEURS NON TRADITIONNELS**

**SOLUTIONS BASÉES SUR DES NORMES OUVERTES OU LA CRÉATION CONJOINTE**

**FAISABILITÉ TECHNIQUE OU ÉTAT DE PRÉPARATION DE POLITIQUES**

## ÉQUIPE DE PROJET

La proposition de projet doit démontrer que les membres de l'équipe de projet possèdent l'expérience et l'expertise requises en ce qui concerne tous les aspects de la portée technique et de gestion du projet, en plus de démontrer qu'ils sont visiblement qualifiés pour mener à bien le projet. **Pour chacun des membres de l'équipe, veuillez remplir le tableau suivant et fournir un bref CV des expériences sélectionnées (CV de 2 pages maximum chacun).**

<b>NOM</b>	
<b>ORGANISATION</b>	
<b>RÔLE</b>	
<b>RESPONSABILITÉS</b>	
<b>PRINCIPALES QUALIFICATIONS</b>	

## SUPERVISION DE LA GESTION DU PROJET

*Veuillez fournir une description complète et détaillée de la gestion du promoteur ou de la surveillance des politiques.*

*Décrivez l'expérience organisationnelle du promoteur relative à la réalisation de projets d'envergure similaire.*

*Décrivez l'expérience organisationnelle du promoteur en matière de gestion de projet.*

## INDICATEURS DE RENDEMENT CLÉS (IRC) SMART\*

<b>OBJECTIF</b>	<b>INDICATEURS DE RENDEMENT</b>	<b>CRITÈRE DE MESURE</b>
<i>Précisez les objectifs spécifiques du projet.</i>	<i>Énumérez les indicateurs de rendement clés qui serviront à évaluer l'objectif.</i>	<i>Indiquez les mesures du rendement qui seront utilisées par le promoteur pour rendre des comptes, y compris les cibles et les sources de données, s'il y a lieu.</i>
<i>Précisez les objectifs spécifiques du projet. (Une ligne par objectif)</i>	<i>Énumérez les indicateurs de rendement clés qui serviront à évaluer l'objectif.</i>	<i>Indiquez les mesures du rendement qui seront utilisées par le promoteur pour rendre des comptes, y compris les cibles et les sources de données, s'il y a lieu.</i>

\* **SMART : Spécifique, Mesurable, Atteignable, Réaliste et Temporel.** Démonstration d'un projet pilot: nombre de participants au webinaire en pourcentage des invités de la liste de contacts invités et nombre d'inscriptions au bulletin électronique avant et après le webinaire.

## TABLEAUX SOMMAIRES

Pour chaque exercice, fournissez un tableau sommaire des tâches, des principaux extraits qui présentent une portée, un calendrier et un plan de gestion des coûts bien définis, des jalons et des produits livrables bien définis, un plan de gestion des équipes et de communication interne et externe et un plan d'approvisionnement si la sous-traitance est requise.

Veuillez remplir les deux tableaux ci-dessous.

- des jalons bien définis ainsi que les tâches connexes. Les résultats et les demandes de paiement doivent être liés à ces jalons et à ces tâches. Le montant des paiements pour chacun des jalons doit être précisé;
- des échéances basées sur le calendrier. L'échéancier de travail est laissé à la discrétion du promoteur du projet.

## TABLEAU SOMMAIRE DES TÂCHES ET DES PRINCIPAUX RÉSULTATS EN 2022-2023

NUMÉRO DE LA TÂCHE	NOM DE LA TÂCHE	DESCRIPTION	PRINCIPAUX RÉSULTATS
1	<p><i>Nom de la tâche</i></p> <p><i>Veillez inscrire la date d'achèvement de la tâche ou jalon</i></p> <p><i>Inscrire le montant du paiement</i></p>	<p><i>Brève description de la tâche</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Notez que seuls les principaux résultats doivent être saisis sur lesquels le projet est dépendant - par exemple, les spécifications des normes ouvertes sélectionnées, les tests API peuvent commencer)</i></li> <li>• <i>par exemple. les ateliers sur les politiques sont terminés et les exigences recueillies, la rédaction du rapport de l'atelier peut commencer.</i></li> </ul>

## TABLEAU SOMMAIRE DES JALONS ET DES PRINCIPAUX RÉSULTATS EN 2023-2024

NUMÉRO DE LA TÂCHE	NOM DE LA TÂCHE	DESCRIPTION	PRINCIPAUX RÉSULTATS
2	<p><i>Nom de la tâche</i></p> <p><i>Veillez inscrire la date d'achèvement de la tâche ou jalon</i></p> <p><i>Inscrire le montant du paiement</i></p>	<p><i>Brève description de la tâche</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Notez que seuls les principaux résultats doivent être saisis sur lesquels le projet est dépendant - par exemple, par exemple. Études de cas terminées, la rédaction du rapport final peut commencer)</i></li> <li>• <i>Traduction du rapport final terminée, le développement du matériel du webinaire peut commencer</i></li> <li>• <i>Le matériel et l'enregistrement du webinaire sont publiés</i></li> </ul>

## PLAN DE GESTION DES RISQUES DU PROJET

*Fournissez un plan complet de gestion des risques du projet qui cible les risques potentiels en ce qui concerne la portée, le calendrier, le coût, les ressources, la participation des utilisateurs et les communications du projet, et qui définit une stratégie de gestion des risques du projet complète et réalisable.*

## COÛTS DU PROJET ET BUDGET

CONTRIBUTION DE GÉOCONNEXIONS AUX DÉPENSES ADMISSIBLES	2022-2023	2023-2024	TOTAL
<i>La main-d'œuvre (p. ex. les salaires, les honoraires professionnels et les frais pour employés temporaires) nécessaire à l'exécution du projet, ainsi que les avantages offerts aux employés – jusqu'à un maximum de 20 % des coûts de main-d'œuvre du projet</i>	0 \$	0 \$	0 \$
<i>Les contrats de sous-traitance pour les services jusqu'à un maximum de 40 % du total des dépenses admissibles</i>	0 \$	0 \$	0 \$
<i>Les communications, l'équipement audiovisuel et la location d'installations</i>	0 \$	0 \$	0 \$
<i>L'administration du projet, notamment : la traduction, l'impression et la reliure des documents, la promotion des ateliers et la publication du rapport sur le projet</i>	0 \$	0 \$	0 \$
<i>Les déplacements pour réaliser le projet</i>	0 \$	0 \$	0 \$
<i>La TPS, la TVP et la TVH liées à d'autres coûts admissibles</i>	0 \$	0 \$	0 \$
<b>A. TOTAL DE LA CONTRIBUTION DE GÉOCONNEXIONS AUX DÉPENSES ADMISSIBLES</b>	<b>62 500\$</b>	<b>62 5000 \$</b>	<b>125 000 \$</b>

AUTRES CONTRIBUTIONS AUX DÉPENSES ADMISSIBLES (EN ESPÈCES ET EN NATURE*)	2021-2023	2023-2024	TOTAL
<i>Contribution en nature du promoteur</i>	0 \$	0 \$	0 \$
<i>Contribution en espèces du promoteur</i>	0 \$	0 \$	0 \$
<i>Contribution en nature des collaborateurs</i>	0 \$	0 \$	0 \$
<i>Contribution en espèces des collaborateurs (excluant tout autre financement du gouvernement fédéral)</i>	0 \$	0 \$	0 \$
<i>Autre financement du gouvernement fédéral</i>	0 \$	0 \$	0 \$
<b>B. TOTAL DES AUTRES CONTRIBUTIONS AUX DÉPENSES ADMISSIBLES</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>

\* Ces contributions en espèces et en nature ne seront pas remboursées par l'entremise du financement de GéoConnexions.

BUDGET DU PROJET EN 2022-2023 AND 2023-2024	2022-2023	2023-2024	TOTAL
<b>A. TOTAL DE LA CONTRIBUTION DE GÉOCONNEXIONS AUX DÉPENSES ADMISSIBLES</b>	<b>\$62,500</b>	<b>\$62,500</b>	<b>\$125,000</b>
<b>B. TOTAL DES AUTRES CONTRIBUTIONS AUX DÉPENSES ADMISSIBLES</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>
<b>C. TOTAL DES COÛTS DU PROJET (A+B)</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>

## MAIN-D'ŒUVRE (SALAIRES ET AVANTAGES)

MEMBRE DE L'ÉQUIPE	ORGANISATION	SALAIRE PAR JOUR*	HEURES PAR JOUR	POURCENTAGE DU SALAIRE QUI EST LIÉ AUX AVANTAGES (%)
<i>Le nom du membre</i>	<i>Le promoteur</i>			
<i>Le nom du membre</i>	<i>Le promoteur</i>			

\* Seuls les véritables taux de rémunération sont acceptés en tant que dépenses admissibles, plus les avantages offerts aux employés (maximum de 20 % des coûts du projet, liés à la main-d'œuvre).

**POURCENTAGE DES CONTRIBUTIONS EN ESPÈCES ET EN NATURE PAR RAPPORT AU COÛT TOTAL DU PROJET**

*Remarque : Les montants inclus dans ce tableau sont des exemples.*

<b>SOURCE DES CONTRIBUTIONS</b>	<b>EN ESPÈCES (\$)</b>	<b>EN ESPÈCES (%)</b>	<b>EN NATURE (\$)</b>	<b>EN NATURE (%)</b>	<b>TOTAL (\$)</b>	<b>POURCENTAGE TOTAL (%)</b>
GeoConnections	125,000	45	N/A	N/A	125,000	45
The Proponent	100,000	36	25,000	9	125,000	45
Collaborator A	0	0	12,500	5	12,500	5
Collaborator B	12,500	5	0	0	12,500	5
<b>TOTAL</b>	<b>\$237,500</b>	<b>86%</b>	<b>\$37,500</b>	<b>14%</b>	<b>275,000</b>	<b>100%</b>

## DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ

En signant cette proposition, je confirme que, dans le cadre de ce projet, mon organisation (veuillez cocher toutes les cases) :

- se conformera aux exigences relatives aux langues officielles;
- respectera le Code régissant la conduite des titulaires de charge publique en ce qui concerne les conflits d'intérêts et l'après-mandat;
- atteste qu'aucun membre du Sénat ou député de la Chambre des communes ne participera de quelque façon que ce soit au projet, ni n'en retirera un avantage quelconque.

## LISTES DES PIÈCES JOINTES À LA PROPOSITION

- Lettres de collaboration A, B, etc. (le cas échéant)
- Rapport financier de l'organisation du promoteur (voir la définition)
- Formulaire M-30 dûment rempli pour les projets au Québec (s'il y a lieu)
- CV des membres de l'équipe du projet (PROTÉGÉ une fois rempli)

## AUTORISATIONS

\_\_\_\_\_  
<<Nom>>

*Cadre supérieur de l'organisation du promoteur*

<<Poste>>,  
<<Organisation>>

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
<<Nom>>

*Gestionnaire de projet du promoteur*

<<Poste>>,  
<<Organisation>>

\_\_\_\_\_  
Date

## Définitions

**Accord** – Accord ou document écrit constituant une entente entre le gouvernement du Canada et le promoteur, laquelle énonce les obligations ou la compréhension des deux parties.

**Contribution du programme** – Paiement de transfert effectué avec les conditions de rendement spécifiées dans un accord de contribution. Toute contribution est assujettie à une obligation de rendre des comptes et à des vérifications.

**Contribution en espèces** – Dépenses réalisées pour payer les coûts directs des activités qui servent expressément à atteindre les objectifs pour lesquels la contribution du programme a été accordée. Il s'agit de la forme du montant en dollars pour laquelle de l'argent est échangé et qui est nécessaire à l'exécution du projet et qui servira à financer les activités du promoteur du projet.

**Contribution en nature** – Contribution semblable à des espèces sous la forme d'un montant en dollars pour lequel aucune somme d'argent n'est échangée, mais qui est nécessaire à l'exécution du projet et que le promoteur du projet, advenant qu'il n'ait pas pu le fournir, aurait dû acheter sur le marché libre ou par voie de négociation avec un fournisseur.

**Coût total du projet** – Désigne la contribution de GéoConnexions ainsi que toutes les autres contributions en espèces et en nature pouvant être vérifiées qui ont été reçues ou fournies par le promoteur et ses collaborateurs et qui sont directement liées au projet.

**Date de début** – Date à laquelle commence la première activité.

**Date de livraison** – Date de livraison de la tâche finale pour un jalon particulier.

**Durée (jours)** – Nombre total de jours de travail qu'exigera l'activité.

**Dépenses admissibles** – Dépenses engagées par le promoteur, conformément au tableau des dépenses admissibles, au cours de la période des dépenses admissibles.

**Engagées** – Dépenses admissibles pour lesquelles des biens ont été reçus par le promoteur ou des services ont été rendus au promoteur.

**Engagées et payées** – Dépenses admissibles pour lesquelles le paiement a été effectué par le promoteur.

**États financier de l'organisation du promoteur** - fait référence à un rapport d'audit indépendant tel que les états financiers consolidés de l'organisation du promoteur. Ce rapport doit être joint à la proposition de projet.

**Exercice** – Période qui commence le 1<sup>er</sup> avril d'une année et qui se termine le 31 mars de l'année suivante.

**Jours d'effort par personne** – Niveau d'effort de travail en jours pour chaque membre de l'équipe.

**Nom de l'organisation** – Nom de l'organisation (c.-à-d. promoteur, collaborateur ou sous-traitant) responsable de la tâche.

**Nom des membres de l'équipe** – Désigne les personnes auxquelles l'exécution de la tâche décrite est assignée.

**Remarque:** Ressources naturelles Canada et ses employés ne peuvent pas fournir de contribution en nature ou agir à titre de collaborateurs pour des projets proposés dans le cadre de cet avis d'offre de participation.

**Période des dépenses admissibles** – Période qui débute lors de la signature de l'accord jusqu'au 31 mars 2022

**Principaux résultats** – les principaux résultats associés à une tâche ou un jalon particulier.

**Politiques opérationnelles** – sont les lignes directrices, les directives et les politiques qu'une organisation emploie pour encadrer le cycle de vie entourant le continuum des données, de l'information et des connaissances géospatiales (c.-à-d. la collecte, la gestion, la diffusion et l'utilisation).

**Programme** – Groupe d'activités connexes conçues et gérées de manière à répondre à un besoin particulier du public, et souvent considérées comme un élément du budget.

**Projet** – Désigne le projet décrit dans la proposition.

**Promoteur** – Désigne l'individu ou l'entité qui a été autorisé à recevoir un paiement de transfert.

**Proposition** – Désigne la proposition écrite complète et signée par le promoteur.

**Sous-traitants** – Désigne les services externes que l'organisation du promoteur doit acquérir. Ces services doivent être inclus dans la proposition. La somme admissible d'un sous-traitant ou d'un expert-conseil doit être la somme réelle que représente le contrat en question.

**Taux quotidien** – Taux quotidien des individus. Cela comprend les avantages offerts aux employés, jusqu'à un maximum de 20 % du coût total de la main-d'œuvre. Une explication du calcul du taux quotidien doit être présentée par le promoteur. Une façon habituelle de calculer la main-d'œuvre (formule du taux de salaire de base) est la suivante : salaire annuel raisonnable, plus avantages sociaux raisonnables, divisés par 260 jours (moins les congés annuels payés admissibles) facturables par année. Dans le cas des employés gouvernementaux, le ou les tarifs officiels conformes aux niveaux de classification doivent être utilisés.

**Vérification du promoteur** – Évaluation indépendante pour s'assurer que le promoteur respecte l'accord de financement. La portée d'une telle vérification peut s'étendre à tous les aspects financiers et non financiers de l'accord de financement. Un tel audit peut être instiguer par GéoConnexions lors de l'exécution du projet après une demande de paiement ou après l'achèvement du projet.

## PIÈCE JOINTE À LA PROPOSITION : FORMULAIRE À REMPLIR POUR LES PROJETS AU QUÉBEC

*Loi sur le ministère du Conseil exécutif, L.R.Q., ch. M-30.*

Les articles 3.11 et 3.12 de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif, L.R.Q., ch. M-30* (ci-après appelée « *Loi* ») stipulent que les entités qui répondent à la définition d'organisme municipal, d'organisme scolaire ou d'organisme public au sein de la *Loi* doivent obtenir l'autorisation prescrite par la *Loi*, et ce, préalablement à la conclusion de toute entente avec le gouvernement du Canada, ses ministères ou organismes gouvernementaux, ou avec un organisme public fédéral.

Par conséquent, toute entité tombant sous l'application de la *Loi* a la responsabilité d'obtenir une telle autorisation, et ce préalablement à la conclusion d'une entente avec le gouvernement du Canada. Le formulaire doit être rempli et joint aux propositions de projet au Québec. Si vous répondez « oui » à l'une des trois questions, vous devez, au nom de votre organisme, prendre les mesures nécessaires pour obtenir l'autorisation appropriée du gouvernement du Québec avant d'obtenir des fonds du gouvernement du Canada.

Si vous répondez « non » aux trois questions sur le formulaire, votre organisme n'est pas assujéti aux dispositions du chapitre M-30 et le processus d'évaluation de la proposition peut aller de l'avant.

### FORMULAIRE POUR LES PROJETS AU QUÉBEC

*Loi sur le ministère du Conseil exécutif, L.R.Q., ch. M-30.*

Le chapitre M-30 de la *Loi* concerne tous les promoteurs d'un projet qui reçoivent des fonds du gouvernement du Québec. Le présent formulaire doit être rempli par le représentant de l'organisation. Il doit être utilisé aux fins de propositions de financement liées aux programmes et aux initiatives du gouvernement du Canada. Veuillez passer en revue les dispositions pertinentes de la *Loi*, puis remplir, signer et transmettre ce formulaire au chargé de projet.

Titre du projet :

Nom légal de l'entité/organisme :

Programme :

1. En vertu de l'article 3.11, le promoteur (bénéficiaire proposé) est-il un organisme municipal ou un organisme scolaire au sens de l'article 3.6.2 de la *Loi*?  
Oui (\_\_\_) Non (\_\_\_)
2. En vertu de l'article 3.12, le promoteur (bénéficiaire proposé) est-il un organisme public au sens de l'article 3.6.2 de la *Loi*?  
Oui (\_\_\_) Non (\_\_\_)
3. Si le promoteur et le gouvernement du Canada signent une entente, celle-ci aura-t-elle une incidence sur un organisme gouvernemental, un organisme municipal, un organisme scolaire ou un organisme public au sens de la *Loi*?  
Oui (\_\_\_) Non (\_\_\_)

Si vous avez répondu « Non » aux trois questions, veuillez signer le formulaire et le joindre à votre proposition (avec tout document à l'appui approprié).

Si vous avez répondu « Oui » à l'une des questions, vous devez procéder comme suit :

- communiquer (dans les plus brefs délais) avec le chargé de projet responsable de votre projet pour obtenir des conseils sur la façon de procéder;
- obtenir et fournir une copie d'une autorisation du gouvernement du Québec ou du ministre des Affaires intergouvernementales du Canada (selon le cas) au chargé de projet de GéoConnexions avant de signer l'entente de contribution.

Je, nom et titre du représentant, déclare avoir lu et compris tous les renseignements susmentionnés et avoir fourni des renseignements exacts.

Signature du représentant :

Date :

## ANNEXE 2 : CRITÈRES D'ÉVALUATION DES PROPOSITIONS DE PROJET

Chaque proposition sera évaluée en fonction des critères d'évaluation figurant ci-dessous. Les critères d'évaluation sont divisés en deux (2) parties :

**Critères obligatoires** – Les promoteurs doivent satisfaire à tous les critères obligatoires pour que leur proposition fasse l'objet d'une évaluation plus approfondie.

**Critères cotés** – Les promoteurs doivent fournir des réponses à chacun des critères cotés. Les promoteurs sont encouragés à fournir des réponses aussi complètes que possible pour recevoir le nombre maximum de points.

### Critères obligatoires (O)

#### **O1 : Caractère exhaustif de la proposition. À noter que les propositions doivent satisfaire à toutes les exigences suivantes (réussite/échec).**

- La proposition comprend-elle une lettre d'accompagnement sur papier à en-tête de l'organisation du promoteur, datée et signée par un cadre supérieur de ladite organisation?
- La proposition est-elle complète et conforme au modèle fourni?
- Des déclarations de conformité accompagnent-elles la proposition? Le promoteur doit fournir ses déclarations (ci-dessous) indiquant qu'il est d'accord pour :
  - respecter la Loi sur les langues officielles;
  - respecter le Code régissant la conduite des titulaires de charge publique en ce qui concerne les conflits d'intérêts et l'après-mandat;
  - confirmer qu'aucun député ou sénateur ne pourra prendre part d'une quelconque façon à l'activité proposée ni en tirer parti.
- Les états financiers de l'organisation du promoteur sont-ils inclus dans la proposition?
- Le promoteur atteste-t-il que le budget de contribution du projet GéoConnexions, s'il est approuvé, ne sera utilisé que pour régler les dépenses admissibles du projet selon les modalités de GéoConnexions?
- Le promoteur atteste-t-il qu'il dispose d'une trésorerie et d'une capacité financière suffisantes pour mener à bien le projet proposé?

#### **O2. Contribution de GéoConnexions et Dispositions relatives au cumul (réussite/échec)**

L'aide fournie au projet par GéoConnexions représente-t-elle au maximum 90 % du coût total du projet?

**ET**

Le projet proposé satisfait-il aux dispositions relatives au cumul, soit une aide fédérale maximale de 90 % des dépenses admissibles?

#### **O3 : Dépenses et coûts admissibles (réussite/échec)**

Le promoteur atteste-t-il que le budget de contribution du projet GéoConnexions, s'il est approuvé, ne sera utilisé que pour régler les dépenses admissibles du projet selon les modalités de l'accord de contribution de GéoConnexions?

#### **O4 : MONTANT MAXIMAL PAYABLE**

Le montant demandé à GéoConnexions dans le cadre de ce projet est-il de 125 000 \$ pour les exercices 2022-2023 et 2023-2024?

#### **O5 : Durée du projet (réussite/échec)**

Le projet proposé respecte-t-il les échéances de projet déterminées au préalable (c.-à-d. un projet qui ne commence pas avant le 1<sup>er</sup> juillet 2021 et qui prend fin au plus tard le 31 mars 2022)?

#### **O6 : Valeur et besoin supplémentaires (réussite/échec)**

Le promoteur fournit-il une explication claire des raisons pour lesquelles il ne peut pas procéder sans le financement du de GéoConnexions?

## Critères cotés (C)

Les promoteurs doivent répondre à tous les critères cotés. Les réponses doivent être aussi complètes que possible.

<p><b>C1 : Engagement Autochtones (maximum de 5 points)</b></p> <p>Le projet proposé aborde-t-il une question géospatiale autochtone et identifie un ou plusieurs collaborateurs autochtones dans la proposition?</p>
<p><b>C2: Nouveau promoteur du projet GéoConnexions (1 point)</b></p> <p>N'est pas un Promoteur récurrent ou n'a reçu un financement qu'une seule fois de GéoConnexions depuis 1999.</p>
<p><b>C3 : Intégrer des technologies de pointe ou émergentes ou des politiques innovantes dans l'IDS (maximum de 3 points)</b></p> <p>Le projet proposé développe-t-il, utilise-t-il et/ou intègre-t-il des technologies de pointe/émergentes telles que l'Internet des objets, l'infonuagique, les mégadonnées, l'IA, etc. dans l'IDS pour en améliorer la valeur?</p>
<p><b>C4 : Adoption des résultats (maximum de 2 points)</b></p> <p>Le projet proposé cible-t-il des activités particulières pour la communication, la promotion et l'adoption des résultats du projet, incluant le design centré sur les utilisateurs externes à l'organisation du promoteur?</p>
<p><b>C5 : Faire connaître l'IDS à de nouveaux utilisateurs, y compris des non-experts (c.-à-d. des analystes et des décideurs qui ne sont pas des professionnels de la géomatique) et/ou d'autres groupes d'utilisateurs non traditionnels (maximum de 4 points)</b></p> <p>Le projet proposé améliore-t-il l'analyse des données géospatiales et leur utilisation par de nouveaux utilisateurs, y compris des non-experts et/ou d'autres groupes d'utilisateurs non traditionnels de ce projet?</p>
<p><b>C6 : Solutions basées sur des normes ouvertes ou créées conjointement (maximum de 3 points)</b></p> <p>Le projet proposé fait-il un usage important des normes ouvertes et des pratiques exemplaires, favorise-t-il un dialogue ouvert et une approche de création conjointe et peut-il améliorer les futures solutions basées sur des normes en sollicitant l'acceptation des utilisateurs?</p>
<p><b>C7 : Faisabilité technique ou état de préparation de politiques (maximum de 2 points)</b></p> <p>Le projet proposé est-il techniquement faisable ou prêt à mettre en œuvre de politiques en matière d'utilisation ou au rendement démontré (y compris dans d'autres domaines) et à l'expérience passée (projets pilotes, démonstrations, etc.) ?</p>
<p><b>C8 : Équipe et ressources du projet (maximum de 3 points)</b></p> <p>Les membres de l'équipe possèdent-ils l'expérience et l'expertise requises en ce qui concerne tous les aspects de la portée technique ou politique et de gestion du projet? Les membres de l'équipe sont-ils visiblement qualifiés pour mener à bien le projet?</p>
<p><b>C9 : Surveillance de la gestion ou des politiques (maximum de 3 points)</b></p> <p>La proposition de projet décrit-elle les mécanismes de surveillance de la gestion ou des politiques du projet du promoteur, y compris un gestionnaire de projet ou un analyste des politiques attitré?</p>
<p><b>C10 : Sommaire du projet (maximum de 3 points)</b></p> <p>La proposition de projet comprend-elle un plan de gestion de projet sommaire qui présente une portée, un calendrier et un plan de gestion des coûts bien définis, des indicateurs de rendement clés SMART, des jalons et des extraits bien définis, un plan de gestion des équipes et de communication interne et un plan d'approvisionnement?</p>

**C11 : Gestion des risques des projets (maximum de 2 points)**

La proposition de projet contient-elle un plan complet de gestion des risques du projet qui cible les risques potentiels en ce qui concerne la portée, le calendrier, le coût, les ressources, la participation des utilisateurs et les communications du projet, et qui définit une stratégie de gestion des risques du projet complète et réalisable?

**C12: Viabilité financière du promoteur (maximum de 2 points)**

La proposition de projet fournit-elle un rapport financier?